



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires du Doubs**

Service Eau Risques Nature Forêt
Unité Nature Forêt
Affaire suivie par : Frédéric CHEVALLIER
Tél. : 03 81 65 61 96
frederic.chevallier@doubs.gouv.fr

Besançon, le 29 juillet 2021

Participation du public - Synthèse des observations du public

Projet d'arrêté préfectoral fixant le nombre minimal et le nombre maximal de chamois et de cerfs à prélever dans le département du Doubs pour la saison 2021-2022

soumis à la participation du public du 5 au 25 juillet 2021 sur le site des services de l'Etat dans le Doubs

1 - Observation du public :

Les contributeurs étaient invités à faire part de leurs observations en se connectant par voie électronique au lien suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/consultation-du-public-arrete-plan-de-chasse-chamois-cerfs-2021-DOUBS>. La participation du public a été close le 25 juillet 2021 à minuit. 11 contributions ont été enregistrées. Ces contributions sont réparties dans les proportions suivantes :

- 45,5% sont en faveur du projet d'arrêté, deux d'entre eux soulignent la nécessité d'améliorer la préparation des futurs plans de chasse notamment pour revenir à une notion de prélèvement minimum ;
- 54,5% sont contre le projet d'arrêté notamment avec les arguments suivants :
 - . les forêts ont suffisamment souffert ces trois dernières années pour ne pas leur infliger une dégradation supplémentaire consécutive à la prolifération de gibiers,
 - . le cerf n'a rien à faire en forêt et le chamois connaît une expansion ; quels que soient le plan de chasse et sa réalisation, l'équilibre forêt gibier ne peut être respecté,

Tous les contributeurs qu'ils soient favorables ou défavorables au projet d'arrêté, soulignent qu'ils ne peuvent se satisfaire de l'existence de zones forestières en déséquilibre où des populations excessives de cerfs perturbent gravement les régénérations.

Direction départementale des territoires du Doubs
6 rue Roussillon - 25003 BESANÇON Cedex
Tél : 03 81 65 62 62 – mèl : ddt@doubs.gouv.fr – Site internet : www.doubs.gouv.fr

2 – Décision :

Les remarques issues de la participation du public n'apportent pas d'élément nouveau susceptible de conduire l'Etat à modifier son projet d'arrêté.

L'arrêté qui est proposé à la signature est celui soumis à la participation du public

Vanessa GROLLEMUND,

Adjointe à la cheffe du service
eau, risques, nature, forêt

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom right.